



## **Conseil communal de Vully-les-Lacs**

Demande de crédit de CHF 70'000.00 HT pour le remplacement du compacteur à Chabrey

Préavis municipal n°2021/05

### **Rapport de la Commission des finances**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances au complet s'est réunie le 27 avril 2021 afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. A cette occasion, M. Michel Verdon, Municipal en charge du dossier, nous a apporté des explications et a répondu à toutes nos questions. Nous le remercions.

La benne compacteuse de Chabrey a été installée il y a 17 ans. Selon les informations communiquées par le fournisseur à M. Michel Verdon, la durée de vie estimée d'une telle installation est d'environ 15 ans avec un entretien soigneux.

De manière schématique, une benne compacteuse se compose de trois parties : le système de pesage, la presse et le container.

Le système de pesage de la benne à Chabrey tombe régulièrement en panne. De plus, le container n'est plus étanche, provoquant des écoulements et engendrant des désagréments visuels et surtout olfactifs. Par contre, la presse fonctionne correctement. Fort de ce constat, la Municipalité propose de récupérer la presse et le container pour en faire un compacteur pour papier-carton, installation pas encore disponible à la déchetterie de Chabrey. Le coût de cette transformation est de CHF 5'757 HT et fait partie intégrante du crédit demandé. La Commission soutient cette proposition.

La Commission a pu prendre connaissance de l'offre bien détaillée. Elle relève les deux points suivants :

- le montant de CHF 70'000 est hors taxe ; avec la TVA à 7,7%, le coût final sera de CHF 75'390. Sur ce point, nous recommandons à la Municipalité de systématiquement inclure les taxes dans le montant des demandes de crédit ;
- le contrat d'entretien et de maintenance n'est pas compris dans ce montant.

Concernant le financement, la Municipalité a évalué deux variantes : la location-vente sur 60 mois (CHF 89'700 HT) ou l'achat direct (CHF 70'000 HT). Avec un tel écart, la Commission appuie le choix de la Municipalité d'opter pour l'achat direct, ainsi que de financer cette acquisition par la trésorerie courante.

L'amortissement prévu sur 10 ans est adapté en fonction de la durée de vie estimée sur ce type d'installation.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à acquérir un nouveau compacteur à Chabrey en remplacement de l'actuel qui est défectueux ;
- de lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 70'000 HT ;
- de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- d'amortir cette dépense sur une période de 10 ans, à raison de CHF 7'000 par année par le biais du chapitre 45 3310.

La Commission des finances

Vallamand, le 3 mai 2021

Jacques Loup    Matthieu Tombez    Fabrice Guillod    Nicolas Vincent    Julien Schwab